Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 056-215600859-20260324-20268_DELIB-DE

DELIBERATION

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA COMMUNE D'HOEDIC POUR LE SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF INSULAIRE INTEGRE AU RESEAU GLAZGO

COMMUNE HOEDIC

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation 17 mars 2026 Date d'affichage Nombre de conseillers : - en exercice : 11 - présents : 11 - votants : 11	L'an deux mil VINGT SIX le 20 mars Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. CHIFOLEAU Jean-Luc Maire. Etaient présents: MM. CHIFFOLEAU Jean-Luc .ALLANIC Christian. BLANCHET Julien. DESTREHEM Hadrien. LEMOINE Michel. LE SCOARNEC Goustan MMES. BLANCHET Veronique. CHERON Béatrice. LE PALMEC Valérie. MALAMITSAS Véronique. MOISDON Emilie Absents : Formant la majorité des membres en exercice A été élue secrétaire : Mme MOISDON Emilie

La Commune assure depuis quelques années un service de navette reliant principalement le port aux zones d'habitations. Afin de pouvoir étoffer ce service et proposer un taxi à chaque arrivée de bateau, M. Le Maire soumet la signature d'une convention avec la Communauté de Communes AQTA dans le cadre du nouveau réseau de transport collectif Glazgo. Cette convention permet entre autres une participation financière à hauteur de 15 188 € par an pour couvrir les frais de personnel, l'amortissement, l'entretien et l'assurance du véhicule.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la signature de cette convention.

Le Maire,

Fait et délibéré à Hoëdic le 20 mars 2026
Pour copie conforme à Hoëdic le 23 mars 2026

